



Par e-mail: verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch

Berne, 27 juin 2025

Consultation : Modifications d'ordonnances relevant de l'Office fédéral de l'énergie soumises à la décision du Conseil fédéral en novembre 2025

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

La consultation porte sur des modifications amenées à l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR), l'ordonnance sur l'énergie (OEne), l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et à l'ordonnance sur l'organisation du secteur de l'électricité pour garantir l'approvisionnement économique du pays (OOSE).

Un tempo soutenu et ambitieux pour la mise en œuvre du *Mantelerlass*

Garantir un approvisionnement en électricité sûr et suffisant est un enjeu crucial pour le pays et constitue une préoccupation majeure du Centre. La menace de *blackout* durant l'hiver 2022/2023, provoquée notamment par l'arrêt de nombreuses centrales nucléaires en France, a exposé au grand jour le danger que recèle la dépendance énergétique de notre pays vis-à-vis de l'extérieur, en particulier en hiver où la Suisse est rarement en mesure de couvrir elle-même ses besoins et dépend fortement des importations. Pour faire face à ce défi, il faut à la fois améliorer l'efficacité énergétique de notre pays et développer les installations de production d'énergie renouvelable indigène dont les capacités de production sont importantes en hiver comme l'énergie éolienne et les installations solaires en haute altitude. C'est avec cet objectif en vue que le parlement, avec un engagement fort du Centre, a élaboré les projets *Windexpress* et du *Solarexpress* et fixé des objectifs ambitieux pour la production hivernale indigène et la limitation des importations dans le cadre des travaux législatifs du *Mantelerlass*. Lequel, il faut le rappeler, a été ensuite plébiscité en juin 2024. Cette orientation claire, fondée sur la volonté populaire, appelle à une mise en œuvre rapide. C'est pourquoi le Centre insiste sur un tempo soutenu et ambitieux au niveau de l'adaptation des ordonnances. Dans cette perspective, Le Centre se montre globalement favorable aux efforts entrepris en vue de mettre en œuvre les objectifs du *Mantelerlass* et donc les projets portés à consultation notamment concernant les objectifs intermédiaires. A ce titre, force est de constater la progression lente de la production d'énergie éolienne et les objectifs intermédiaires timorés qui en découlent.

En outre, de façon générale, Le Centre salue les impulsions en faveur du développement des énergies indigènes dont la production est importante en hiver. A cet égard, l'idée d'un bonus hivernal peut s'avérer opportun pour promouvoir le déploiement des installations qui présentent un potentiel intéressant. Le Centre s'interroge toutefois sur l'impact qu'un tel changement de financement risque d'avoir sur les projets du *Solarexpress* en cours d'élaboration, notamment en matière de sécurité de planification et de financement. Il convient ici de rappeler que le parlement a marqué son soutien renouvelé à ces projets en mars 2025 qu'il ne serait pas souhaitable de les confronter à des obstacles supplémentaires risquant de provoquer de nouveaux



retards ou abandons de projet. Par conséquent, Le Centre enjoint le Conseil fédéral à bien considérer ce point et à entreprendre les adaptations nécessaires en ce sens.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

Le Centre

Sig. Gerhard Pfister
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secrétaire générale Le Centre Suisse